



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Treizième session

Genève, 3 et 4 mai 2018

Rapport du Comité directeur pour l'éducation au développement durable sur sa treizième réunion**I. Introduction**

1. La treizième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue les 3 et 4 mai 2018 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Les délégations des 21 États membres de la CEE ci-après ont participé à la réunion : Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Kirghizistan, Malte, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Ukraine.

3. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et un représentant du Centre régional pour l'environnement en Asie centrale ont également participé à la réunion.

4. En outre, ont participé à la réunion les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements d'enseignement suivants : Alliance COPERNICUS, ECODEMIA, L'éducation au service de la Terre, Legacy 17, Centre national de coordination des méthodologies d'éducation au développement durable de l'Académie nationale d'études universitaires et de gestion en écologie (Ukraine), Planèt'ERE et Université de Gibraltar.

B. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa treizième réunion (ECE/CEP/AC.13/2018/1).



II. Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

A. Objectifs de développement durable

6. Un représentant du Bureau de la Secrétaire exécutive de la CEE a informé le Comité des principaux faits nouveaux survenus aux plans mondial et régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et, en particulier, le Forum régional de la CEE pour le développement durable, qui est le mécanisme régional d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable. Le Forum régional représente la contribution de la région de la CEE au forum politique de haut niveau sur le développement durable, principal organe des Nations Unies chargé du suivi et de l'examen des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs, qui se tient chaque année à New York sous les auspices du Conseil économique et social ; sa troisième édition aura lieu en juillet 2018. Son programme de travail pour la période en cours, qui prendra fin en 2019, prévoit l'examen thématique d'un ensemble convenu d'objectifs chaque année. Ses débats portent essentiellement sur les examens nationaux volontaires, dans lesquels les États Membres des Nations Unies rendent compte de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national, sous-national et local.

7. Le Forum régional pour le développement durable offre une plateforme multipartite pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans la région de la CEE. Les travaux préparatoires au Forum sont menés en coopération avec les États membres et l'ordre du jour des réunions est aligné sur les priorités thématiques du forum de haut niveau. Le Comité a été informé que l'édition précédente du Forum, tenue à Genève les 1^{er} et 2 mars 2018, avait porté sur la mise en œuvre des objectifs 6, 7, 11, 12 et 15. Les séances d'apprentissage entre pairs et de dialogue avaient été facilitées par la présentation d'études de cas ainsi que de solutions et d'approches concrètes appliquées dans des domaines spécifiques. Le Forum avait également offert l'occasion à un large éventail de parties prenantes d'échanger des vues sur différentes questions et d'aborder des thématiques transfrontières.

8. La prochaine édition du Forum, qui se tiendra en mars 2019, portera sur les objectifs 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (lutte contre les changements climatiques), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Le Comité directeur aura l'occasion de faire valoir comment la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1) peut aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, et en particulier l'objectif 4, en leur permettant de partager les bonnes pratiques et en encourageant d'autres pays à les adopter.

9. Les membres du Comité ont été invités à examiner les moyens de contribuer efficacement au Forum régional en 2019, par exemple en organisant une manifestation parallèle, en participant à des tables rondes en vue d'un apprentissage entre pairs, en échangeant des bonnes pratiques ou en réunissant des informations de fond.

10. Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont abordé un certain nombre de questions importantes que les coordonnateurs nationaux du Comité directeur devront prendre en considération lors des préparatifs du Forum régional. Les problèmes recensés étaient notamment les suivants : 1) la nécessité pour les gouvernements nationaux de veiller à ce que la personne compétente les représente au Forum ; pour pouvoir faire rapport sur la mise en œuvre de l'objectif 4 en incluant toutes les informations pertinentes concernant l'éducation au développement durable (EDD), le représentant national devrait avoir de l'expérience dans un domaine apparenté et être en contact avec le responsable gouvernemental ou le dispositif chargé de formuler les politiques et de rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs ; et 2) l'existence de canaux parallèles de communication de l'information au niveau national ; on ne voit pas toujours clairement comment les informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre au niveau national de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, fournies dans le cadre du système national d'établissement de rapports, sont ensuite relayées dans les

forums régionaux ou internationaux. Le Forum régional pour le développement durable pourrait offrir l'occasion de remédier à ce problème en dispensant d'urgence la formation requise aux responsables qui représentent leur gouvernement et rendent compte au Forum de la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'EDD.

11. La Secrétaire du Forum régional a dit qu'elle était consciente des problèmes soulevés par le Comité au cours du débat et a convenu qu'il importait de définir les principales difficultés rencontrées pour appliquer la Stratégie dans la région et les sous-régions et de discuter des solutions possibles, peut-être lors d'une table ronde pour l'apprentissage collaboratif. L'équipe du secrétariat de la CEE chargée d'organiser le Forum était prête à coopérer étroitement avec l'équipe chargée de la Stratégie et la Division de l'environnement pour coordonner le processus préparatoire en mettant l'accent sur les réalisations dans le cadre de la Stratégie et la mise en œuvre du programme de l'EDD par les autres organisations internationales, à savoir l'UNESCO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Forum permettrait à l'ensemble des parties prenantes de réfléchir aux solutions et de décider de la manière d'aller de l'avant.

12. Le Comité a prié le secrétariat de prendre les dispositions habituelles pour préparer le Forum régional de 2019 et de tenir la Présidente et le Bureau informés en vue de faciliter la participation aux événements prévus dans ce cadre.

13. Le secrétariat a encouragé les membres du Comité et les coordonnateurs nationaux à se concerter avec les autorités compétentes et les parties prenantes au niveau national afin d'intégrer les considérations relatives à l'EDD dans les contributions nationales aux manifestations régionales et mondiales telles que le Forum régional et le forum politique de haut niveau.

B. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie

14. La Présidente a rappelé les objectifs et les domaines d'action prioritaires définis dans le cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/11), adopté à la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, tenue à Batumi (Géorgie) le 8 juin 2016 (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2, par. 2), en mettant l'accent sur la promotion d'approches institutionnelles globales qui constituent un important moyen d'assurer l'application intégrée et structurelle de l'EDD à tous les niveaux d'enseignement.

15. Le secrétariat a présenté un aperçu d'ensemble des rapports informels sur les activités menées au cours de l'année écoulée, soumis préalablement à la réunion par 15 pays et une ONG en réponse à un questionnaire inclus dans le document d'information 1 : Sujets sur lesquels il est proposé de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable¹.

16. Le secrétariat a indiqué que de nombreux pays avaient réalisé des progrès dans les domaines d'action prioritaires : a) (Encourager les approches institutionnelles globales, avec l'introduction, dans les écoles, de programmes d'éducation au développement durable ou l'intégration de cette matière dans les programmes scolaires existants à l'horizon 2019) ; et b) (Développer l'éducation au développement durable dans la formation des enseignants), définis dans le cadre.

17. La plupart des pays de la région de la CEE ayant soumis un rapport avaient adopté une approche globale à l'échelle des établissements et introduit de nouvelles mesures dans une majorité de leurs écoles au cours de l'année écoulée. Les participants ont souligné qu'il importait de continuer à partager les bonnes pratiques, à sensibiliser les gouvernements à la question et à apporter une aide pour le renforcement des capacités afin d'atteindre l'objectif consistant à intégrer l'EDD dans les programmes existants des écoles à l'horizon 2019.

18. En ce qui concerne la promotion de l'éducation au développement durable dans la formation des enseignants, comme auparavant, de nombreux pays ont indiqué s'être dotés

¹ Disponible à l'adresse <https://www.unece.org/index.php?id=48053>.

du cadre législatif et de la direction politique nécessaires pour que l'EDD soit systématiquement intégrée dans cette formation. Certains pays avaient défini de nouvelles politiques et d'autres avaient créé de nouvelles unités structurelles pour prendre en charge les questions de développement durable. Tous les pays ayant soumis un rapport ont indiqué qu'ils accordaient une plus grande attention à la formation des enseignants en cours d'emploi.

19. La plupart des pays avaient réalisé des progrès dans le domaine d'action prioritaire c) (Mettre l'enseignement et la formation techniques et professionnels davantage au service du développement durable et de la transition vers une économie verte), notamment en adoptant une nouvelle législation, en réformant leurs systèmes d'enseignement technique et professionnel, en établissant des programmes ou des projets spécifiques, en révisant les programmes scolaires, en proposant des cours qui répondaient aux nouvelles normes en matière de formation, en introduisant l'EDD dans les collèges spécialisés (établissements expérimentaux), en élaborant des cadres de référence (planification) qui rattachent les compétences spécifiques de l'Union européenne aux domaines scientifiques correspondants et en élargissant les réseaux d'établissements techniques et professionnels.

20. Le questionnaire comportait une sous-section sur le suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 4 (éducation de qualité) et les cibles 4.7 et 4.a. La plupart des pays de la région s'étaient dotés d'une politique, d'un plan, d'une loi ou d'un cadre spécifiques utilisant la terminologie du développement durable. Tous les pays ayant soumis un rapport ont indiqué que l'EDD était prise en compte, quoique à des degrés divers, dans leurs politiques et cadres actuellement en vigueur en matière d'éducation, à travers des réglementations, plans d'action, stratégies à long terme, lignes directrices, programmes d'enseignement nationaux ou régionaux spécifiques, et à différents niveaux des programmes scolaires, par le biais d'une matière obligatoire ou facultative, d'une matière interdisciplinaire ou d'activités périscolaires. La plupart des répondants avaient introduit l'EDD dans le programme de formation initiale et/ou en cours d'emploi des enseignants au moyen de modules ou cours spécifiques, ou prévoyaient de le faire ; toutefois, peu d'entre eux appliquaient une approche systématique, à l'échelle du pays.

21. Comme le montraient les rapports, les pays avaient réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'EDD mais des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour prendre en compte l'ensemble des priorités à l'échelle nationale dans le cadre d'une approche institutionnelle globale.

22. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de l'Allemagne, de Chypre, de la Grèce, de la Hongrie, de Malte et de la Slovaquie ont fait des exposés ou des déclarations sur les activités et les initiatives qu'ils avaient menées depuis la réunion précédente du Comité directeur.

23. Le Comité directeur a pris note des exposés présentés par les pays et le secrétariat et a remercié les pays qui avaient soumis des rapports informels.

C. Résultats des activités de renforcement des capacités

24. Le secrétariat a rendu compte d'un atelier national (Yerevan, 19-20 avril 2018) ayant pour objet de promouvoir l'application de la Stratégie et qui avait été organisé en coopération avec deux partenaires nationaux – la chaire UNESCO sur l'éducation au développement durable du Centre d'études sur l'écologie et la noosphère, et le Département de l'éducation et de la formation professionnelles du Ministère de l'éducation et de la science – et avec le soutien financier du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (Suisse).

25. Un représentant de l'Arménie a présenté les résultats de l'atelier, qui était centré sur le domaine d'action prioritaire c) du cadre (Mettre l'enseignement et la formation techniques et professionnels davantage au service du développement durable et de la transition vers une économie verte).

26. Un représentant de la Suisse qui avait assisté à l'atelier a rappelé qu'il s'agissait de la troisième activité de ce type organisée sous les auspices de la CEE et du Gouvernement

suisse ; les deux ateliers précédents s'étaient tenus en 2015 et 2016, à Cholpon-Ata (Kirghizistan) et Minsk, respectivement. Ce troisième atelier avait montré comment l'EDD pourrait être mise en œuvre avec succès au niveau national même dans des conditions parfois difficiles. Les ateliers devraient être conçus comme faisant partie intégrante d'un processus d'apprentissage qui permettait aux partenaires participants de promouvoir l'EDD et de contribuer activement à la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme 2030. Étant donné les résultats concluants de ces trois ateliers, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Suisse serait honoré d'apporter son appui pour le prochain atelier, qui se tiendrait dans un autre pays de l'Europe de l'Est ou du Sud en 2019.

27. La Présidente a remercié le Secrétariat d'État suisse de son appui crucial aux activités de renforcement des capacités qui offraient une occasion unique de rassembler différentes parties prenantes, dont des gouvernements et des ONG, et de promouvoir les objectifs de la Stratégie au niveau national.

28. Le Secrétaire du Comité directeur a déclaré que les ateliers avaient concouru aux objectifs du Comité, renforcé la coopération avec les autorités nationales de plusieurs pays et aidé le secrétariat à acquérir des connaissances et une expérience qui lui permettraient d'être mieux préparé pour des activités analogues à l'avenir.

29. Le Comité a remercié le Secrétariat d'État suisse d'avoir financé l'atelier, a accueilli avec satisfaction l'information selon laquelle le financement de l'atelier de renforcement des capacités prévu en 2019 serait assuré et a prié le secrétariat de continuer de coopérer avec les États membres intéressés, notamment pour rechercher un pays susceptible d'accueillir l'atelier en 2019.

30. Le secrétariat a fourni des informations actualisées sur la coopération avec l'ONG suédoise Legacy 17, notamment les travaux menés conjointement pour poursuivre l'élaboration de la proposition de projet présentée à la douzième réunion du Comité directeur. Ce projet contribuera à renforcer les capacités des pays intéressés de la région pour qu'ils soient mieux à même d'appliquer la Stratégie, en mettant l'accent sur les domaines d'action prioritaires a) et b) « verticaux » du cadre, qui portent sur l'intégration de l'EDD dans les programmes scolaires et dans la formation des enseignants, respectivement.

31. Un représentant de Legacy 17 a présenté les résultats du projet de partenariat international « L'éducation pour le développement durable en action », financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et mis en œuvre par une association caritative suédoise, Global Action Plan International, par l'intermédiaire de son affiliée ukrainienne, Les enseignants pour la démocratie et le partenariat (TDP). Ce projet, qui a été achevé en 2012, avait les objectifs suivants : promouvoir une meilleure compréhension des questions de développement durable et un mode de vie écologiquement rationnel auprès des institutions étatiques, de certaines autorités régionales et du public en général ; réduire la consommation d'eau et d'électricité ainsi que la production de déchets ; favoriser un développement durable et l'élaboration de politiques respectueuses de l'environnement dans plusieurs domaines en inscrivant le développement durable dans les programmes scolaires dans huit régions d'Ukraine et en apprenant à réduire la consommation d'eau et d'électricité et la production de déchets dans le cadre de l'école (apprendre en faisant).

32. La méthodologie du projet et les leçons tirées de son exécution avaient fourni les bases d'une proposition de projet conjointe intitulée « EDD 2030 : Promouvoir des modes de vie et de consommation durables et la citoyenneté mondiale par l'éducation », élaborée par le secrétariat de la CEE en coopération avec TDP (Ukraine) et Legacy 17 (Suède). Ce projet favoriserait l'approche institutionnelle globale pour intégrer l'EDD dans les écoles en combinant les meilleurs supports disponibles et les enseignements tirés de l'application de la Stratégie au cours de la décennie écoulée avec la méthodologie spécifique et l'expérience apportées par les deux ONG. Ce faisant, il permettrait de promouvoir l'action dans les domaines prioritaires de la Stratégie et de progresser en vue d'atteindre la cible 4.7 et les autres volets des objectifs de développement durable.

33. Le Comité a pris note de la coopération avec Legacy 17 et de la proposition de projet dans sa première version, encouragé le secrétariat à étudier d'autres possibilités pour

le financement du projet et l'organisation de nouvelles activités de renforcement des capacités et invité les États membres intéressés par la mise en œuvre d'un tel projet au niveau national à se faire connaître et à rester en contact avec le secrétariat.

D. Actions de sensibilisation et rôle des coordonnateurs nationaux

34. La Présidente a dirigé un débat sur la nécessité de promouvoir davantage la Stratégie aux niveaux international, régional et national, en mettant l'accent sur le rôle des coordonnateurs nationaux et l'action future du Comité directeur.

35. La Présidente a déclaré que le Comité directeur avait réalisé d'importants progrès pour ce qui était de promouvoir la Stratégie aux niveaux national, régional et international en coopération avec d'autres organisations mondiales comme l'UNESCO. Le cycle de travail initial (2005-2015) était achevé et les avancées dans son exécution avaient été reconnues à la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Batumi, 8 juin 2016). Le nouveau cycle avait démarré et les coordonnateurs nationaux et les autres membres du Comité étaient invités à réfléchir à leur rôle et à celui du Comité ainsi qu'aux méthodes et aux approches à appliquer aux niveaux national et régional dans le contexte mondial actuel.

36. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de défis ont été mis en évidence.

37. Il était nécessaire de repenser le rôle de l'éducation, qui devrait être dicté par les besoins actuels et nouveaux de la société et être beaucoup plus axé sur la durabilité. L'évolution répondait aux exigences des entreprises ou de la société, dont les priorités pouvaient diverger et demandaient à être examinées sous l'angle de leurs implications pour l'éducation et pour les travaux du Comité, qui devraient privilégier les actions ciblées et réalistes, et les résultats tangibles.

38. Il importait de désigner les personnes adéquates, ayant les compétences voulues, pour remplir les fonctions de coordonnateurs nationaux et de veiller à ce qu'elles aient la même façon de concevoir le rôle et les activités du Comité directeur.

39. La participation aux réunions du Comité directeur offrait l'occasion aux coordonnateurs nationaux de s'entretenir en personne avec les représentants mais la formule actuelle et la durée de ces réunions ne permettaient pas de débattre de toutes les questions présentant un intérêt, aussi conviendrait-il de les modifier pour que les coordonnateurs puissent prendre part de façon plus active aux réunions et à leur suivi.

40. La fragmentation était un problème auquel se heurtaient fréquemment les coordonnateurs nationaux ; en effet, certains d'entre eux étaient impliqués dans des processus apparentés à l'échelle européenne ou internationale, ou dans des projets menés par des ONG dans d'autres pays, et n'étaient donc pas en mesure de participer aux travaux du Comité.

41. Certains membres du Comité directeur ont dit que les activités des groupes de travail spéciaux (par exemple sur les trois domaines d'action prioritaires, les compétences et les indicateurs) au cours de la décennie écoulée avaient été utiles et adaptées aux besoins des États membres et des autres acteurs de l'EDD.

42. On a relevé qu'un moins grand nombre d'États membres, en particulier parmi les pays de l'Europe du Nord et de l'Europe de l'Ouest, avaient été représentés aux réunions récentes par rapport aux réunions tenues pendant la première décennie de mise en œuvre de la Stratégie et que peu de délégations comportaient des représentants des deux ministères, celui de l'éducation et celui de l'environnement.

43. Les membres ont préconisé une approche renouvelée et plus en profondeur de l'adhésion aux thématiques et aux processus de l'EDD ainsi que de nouvelles modalités de coopération susceptibles de redynamiser les engagements et la participation à la mise en œuvre du Programme 2030.

44. La diffusion des informations sur l'EDD dans le cadre des processus européens posait également problème. Le manque de contacts avec la Direction générale de

l'environnement de la Commission européenne a été mentionné comme l'une des failles dans les travaux du Comité. On a recommandé de demander à la Commission de désigner la personne et l'entité chargées des questions relatives à l'EDD.

45. On a suggéré que le Comité directeur examine plus attentivement la question de savoir comment il pourrait apporter une valeur ajoutée aux travaux de la CEE et des autres parties prenantes de l'EDD.

46. Pour relever ces défis, on a estimé qu'une nouvelle plateforme d'interaction – atelier stratégique de planification ou autre formule analogue – devrait être organisée afin que les parties prenantes puissent travailler ensemble sur les questions inédites et les nouvelles priorités, acquérir les compétences nécessaires et trouver des moyens de susciter le changement.

47. En résumant le débat, la Présidente a souligné le rôle des coordonnateurs nationaux, la mission du Comité directeur et ses nouvelles priorités. La principale fonction des coordonnateurs nationaux était de traduire la mission du Comité directeur en actes et d'aider à mettre en œuvre la Stratégie au niveau national dans le cadre des réseaux et des plateformes compétents. Le Comité directeur était actuellement dans une phase de transition ; en se fondant sur les acquis, il devait poursuivre les travaux selon de nouvelles modalités. Il faudrait mettre en place un mécanisme pour rassembler les coordonnateurs plus souvent et intensifier leurs interactions. L'activité de planification stratégique proposée aiderait à définir les priorités et à aller de l'avant.

E. Bonnes pratiques de coopération aux niveaux bilatéral et régional dans les domaines d'action prioritaires

48. Les pays ont été invités à présenter des exemples de bonnes pratiques en matière de coopération aux niveaux bilatéral ou régional dans les domaines d'action prioritaires.

49. Un représentant de l'Arménie a évoqué l'évolution de la coopération bilatérale entre son pays et Chypre sur les questions de l'EDD, en particulier dans le domaine de la formation des enseignants et de l'approche globale à l'échelle des établissements, durant la période 2018-2020.

F. Mise en œuvre de la Stratégie et avancées possibles après 2019

50. Le Comité a été invité à débattre et à convenir des domaines d'action prioritaires et des problèmes concrets après 2019, lorsque le quatrième cycle de présentation de rapports nationaux obligatoires (2017-2019) sera achevé. Les prochaines questions à examiner devraient être choisies parmi les six domaines d'action prioritaires définis dans la Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2) et compris dans le cadre susmentionné pour l'application ultérieure de la Stratégie. On a souligné que ces domaines d'action prioritaires devraient correspondre aux domaines prioritaires du Programme d'action mondial de l'UNESCO, étant entendu que la première phase de ce programme s'achèvera à la fin de 2019 et que l'UNESCO élabore actuellement un cadre pour l'action ultérieure qui met l'accent sur certaines priorités thématiques.

51. Les autres sujets à aborder concernant la mise en œuvre ultérieure de la Stratégie pourraient porter sur les moyens concrets de promouvoir l'EDD à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement au plan national et d'intensifier le processus de l'EDD au plan international, en soulignant l'importance de la Stratégie en tant qu'instrument fondamental pour la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et d'autres processus et instruments internationaux relatifs à l'environnement.

52. Après les débats consacrés aux points 2 a) (Objectifs de développement durable) et 2 d) (actions de sensibilisation et rôle des coordonnateurs nationaux) de l'ordre du jour, le Comité a poursuivi sa réflexion sur les avancées possibles dans la mise en œuvre de la Stratégie au terme de la phase en cours (2017-2019).

53. À l'issue de cette réflexion, le Comité a décidé de mettre en place un groupe consultatif spécial sur les défis actuels et les priorités futures concernant ses travaux, notamment la confirmation de son rôle et ses modalités de travail, et de formuler des propositions stratégiques en vue de promouvoir davantage l'EDD dans la région jusqu'à 2030.

54. Le groupe spécial est principalement chargé d'examiner comment le Comité directeur peut apporter une valeur ajoutée : i) aux travaux et aux priorités de la CEE ; ii) aux travaux des autres parties prenantes internationales impliquées dans l'EDD ; et iii) à l'action et au rôle de la CEE dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial et des objectifs de développement durable. Ce positionnement stratégique sera examiné à la quatorzième réunion du Comité directeur les 2 et 3 mai 2019, en vue de présenter les principaux résultats de l'analyse à la prochaine réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, qui se tiendra en 2021 dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe », ainsi qu'à d'autres réunions des organes des Nations Unies et de l'Union européenne.

55. On a proposé que le groupe spécial se réunisse au moins une fois avant la prochaine réunion du Comité directeur afin d'élaborer des propositions concrètes pour examen et adoption. Les représentants des Pays-Bas et de l'Université de Gibraltar ont offert d'appuyer ce processus et d'accueillir une réunion du groupe spécial.

56. Le Comité a demandé au secrétariat de coopérer avec la Présidente et les membres intéressés du Comité pour organiser la première réunion du groupe spécial et faciliter ses travaux.

III. Activités récentes d'autres instances internationales visant à promouvoir l'éducation au développement durable

57. Un représentant de la Section de l'éducation pour le développement durable de l'UNESCO a donné des informations actualisées au Comité sur les activités des réseaux de partenaires établis aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, sur l'analyse en cours des perspectives de l'EDD après 2019 et sur le projet de note d'orientation sur l'avenir de l'EDD qui serait examiné lors d'une série de consultations en 2018 et soumis, avec les observations des États membres, aux organes directeurs de l'UNESCO (Conférence générale, Conseil exécutif et Secrétariat) en 2019 en tant que contribution à une décision sur l'avenir de l'EDD.

58. Une consultation technique sur le projet de note d'orientation (Bangkok, juillet 2018) serait suivie de consultations en ligne pendant la période septembre-octobre 2018. Le projet serait ensuite présenté pour approbation par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 206^e session en avril 2019 et lancé en décembre 2019.

59. Le projet de note d'orientation propose de mettre l'accent sur un certain nombre de priorités thématiques et la nécessité de continuer à amplifier les stratégies efficaces et à renforcer des activités de programme spécifiques en y associant davantage les États membres.

60. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 72/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel l'Assemblée « réaffirme que l'éducation au service du développement durable [...] fait partie intégrante de l'objectif de développement durable relatif à l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel de tous les autres objectifs de développement durable », le projet de note d'orientation propose qu'après 2019 le Programme soit centré sur « l'EDD au service des objectifs de développement durable », de façon à appuyer la réalisation de ces objectifs dans et par le système éducatif. On suggère de grouper les objectifs sous trois des cinq « P » (la planète, les personnes, la prospérité)² en soulignant leur interdépendance avec l'EDD pour bien montrer que celle-ci n'est pas une thématique isolée mais qu'elle

² Les cinq « P » de l'UNESCO sont la planète, les personnes, la paix, la prospérité et les partenariats.

s'articule avec les autres disciplines et concerne les autres parties prenantes qui interviennent dans le cadre des objectifs.

61. S'agissant de l'axe proposé pour la phase suivante, à savoir appuyer la réalisation des objectifs de développement durable par le biais de l'éducation, le projet de note recommande de mettre l'accent sur quatre domaines : fournir des orientations pédagogiques, appuyer les initiatives nationales, intensifier le travail de terrain et renforcer la sensibilisation et la communication.

62. Le représentant de l'UNESCO a ensuite informé le Comité de plusieurs événements prévus dans le cadre du Programme d'action mondial entre 2018 et 2019, notamment la quatrième réunion des Partenaires clefs et le Forum de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale. Le prochain rapport de suivi du Programme d'action mondial, qui sera publié à la fin de 2018, étayera le cadre pour l'Avenir de l'EDD qui sera présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO au printemps 2019 et complétera le rapport de 2016 fondé sur le questionnaire d'auto-évaluation envoyé aux Partenaires clefs. Un rapport final sur le processus quinquennal de mise en œuvre du Programme d'action mondial sera présenté en 2019.

63. Lors du débat qui a suivi, les participants ont examiné dans le détail les priorités thématiques pour l'après-2019 exposées dans le projet de note d'orientation et confirmé la nécessité d'organiser une réunion du groupe spécial nouvellement créé, afin que les travaux du Comité directeur après 2019 s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle phase du Programme d'action mondial et concordent avec les objectifs de développement durable.

64. Le représentant de Chypre a donné au Comité des renseignements sur les résultats de la première réunion du Comité méditerranéen sur l'éducation au développement durable (Nicosie, 22-24 novembre 2017). Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants : examiner comment le Plan d'action de la Stratégie pour l'éducation au développement durable en Méditerranée avait été intégré dans les programmes, produits et initiatives des pays méditerranéens et des organisations associées internationales et régionales, au cours de l'année écoulée depuis son adoption ; sensibiliser les décideurs, en particulier les parlementaires de la région Méditerranée, aux initiatives de promotion de l'EDD ; offrir la possibilité d'échanger des savoir-faire et des données d'expérience sur les dernières évolutions de l'EDD et le rôle qu'elle joue dans la réalisation des objectifs de développement durable par les pays méditerranéens ; et dispenser à toutes les parties impliquées une formation sur les questions relatives à la mise en œuvre de l'EDD. La réunion avait permis aux participants de débattre des moyens d'appuyer l'exécution du Plan d'action et les autres activités conjointes d'EDD.

65. L'orateur a informé le Comité de l'impact de la Stratégie sur la région méditerranéenne et des principaux résultats de la réunion, notamment les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action ainsi que les conclusions et recommandations adoptées.

66. Le secrétariat a remercié les représentants de l'UNESCO et de Chypre pour leurs exposés et a souligné que la collaboration entre le Comité directeur, l'UNESCO et les autres partenaires était importante pour l'exécution du programme de l'EDD.

IV. Adoption du plan de travail pour 2017-2019

67. Le Comité a adopté le projet de plan de travail pour 2017-2019 relatif à la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2018/3) compte tenu des changements mineurs proposés par l'Autriche et la Hongrie et a demandé au secrétariat d'incorporer ces changements dans le document et de diffuser le texte final aux membres du Comité pour qu'il soit adopté rapidement selon la procédure d'accord tacite.

68. L'un des changements proposés concernait le calendrier proposé pour l'établissement des rapports (annexe II) : la date limite pour la présentation des rapports nationaux au secrétariat de la CEE a été fixée au 1^{er} novembre, et non plus au 1^{er} octobre,

2018. L'autre changement concernait l'ajout, à la section D, d'un nouveau paragraphe 52 libellé comme suit :

À sa treizième réunion, tenue les 3 et 4 mai 2018, afin de donner suite à ce qui précède, le Comité a décidé de créer un groupe spécial sur les défis actuels et les priorités futures concernant ses travaux qui aiderait à élaborer le plan de travail pour la phase de l'après-2019. Le Comité directeur a décidé que le groupe spécial se réunirait avant la prochaine réunion du Comité en 2019.

V. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

69. Un représentant de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE a informé le Comité de la coopération entre la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois et la Division de l'environnement et, en particulier, des travaux préparatoires concernant le thème de la prochaine Journée internationale des forêts ; les thèmes des années précédentes étaient « Les forêts et l'alimentation » (2015), « Les forêts et l'énergie » (2017) et « Forêts et écocités » (2018). Le thème retenu pour 2019, « Les forêts et l'éducation », pourrait intéresser les parties prenantes de l'EDD. Les problèmes auxquels se heurte le secteur des forêts, tels que les taux de chômage élevés, le vieillissement de la main-d'œuvre et le manque d'intérêt parmi les jeunes, pourraient trouver des solutions grâce à l'EDD, c'est-à-dire en éduquant les gens sur la question des forêts. À la réunion récente du Groupe de travail conjoint sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (mars 2018), on avait suggéré la possibilité d'organiser un événement conjoint avec le Comité directeur de la CEE et d'autres organismes intéressés, comme l'UNESCO, lors du prochain Forum régional pour le développement durable (mars 2019) afin de débattre des difficultés et de rechercher des solutions.

70. Le Comité a demandé au secrétariat de rester en contact avec la Section de la forêt et du bois afin d'étudier les possibilités de contribution commune aux préparatifs du Forum régional pour le développement durable et de la Journée internationale des forêts en 2019.

71. Un représentant de l'organisation canadienne à but non lucratif L'éducation au service de la Terre a informé les délégués des travaux que menait cette organisation aux niveaux national et international ainsi que de ses activités actuelles dans le cadre de la mise en œuvre, par le Gouvernement, du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation. L'organisation avait principalement vocation à promouvoir, au moyen de l'éducation, les connaissances, compétences, perspectives et pratiques essentielles pour un avenir durable, en agissant dans les trois domaines prioritaires suivants : favoriser l'adoption de politiques d'éducation novatrices, de normes et de bonnes pratiques à l'appui de l'EDD, former les enseignants et faire en sorte que les jeunes acquièrent les connaissances, les compétences, les valeurs, les notions et les pratiques indispensables pour un avenir durable.

72. Le représentant de Legacy 17 a présenté le programme Food Action portant sur l'alimentation et la santé, le climat et l'environnement, et le gaspillage alimentaire, élaboré dans six langues grâce à un financement de l'Union européenne. Durant le projet pilote, plus de la moitié des participants avaient modifié durablement leurs comportements ; les animateurs formés dans le cadre de ce programme avaient trouvé que les compétences dispensées étaient généralement utiles et souhaitaient continuer. Ces résultats donnaient à penser qu'une transposition à plus grande échelle pourrait avoir des incidences importantes au plan sociétal ; une enquête menée auprès des participants faisait apparaître une réduction de 10 % à 15 % du gaspillage alimentaire et des kilomètres alimentaires (distance de transport du producteur au consommateur) et une diminution soutenue de la consommation de viande. Ce projet sur deux ans avait principalement pour objet d'élaborer et d'expérimenter un module d'auto-apprentissage pour les adultes sur les moyens d'adopter des habitudes de consommation alimentaire plus durables.

73. Un représentant du CAREC a fait un exposé sur les réalisations du Centre et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme d'éducation pour le développement durable au cours des quinze dernières années, les efforts déployés

par le Centre pour se transformer compte tenu des nouvelles réalités et s'adapter aux nouveaux défis, et l'importance des synergies avec les autres organisations et processus. Actuellement, les travaux du Centre visaient principalement à intégrer l'objectif 4 dans les systèmes éducatifs et à intégrer les connaissances, les techniques, les compétences et les principes écologiques dans l'éducation et la formation à l'intention des éducateurs, des jeunes leaders, des responsables publics et des représentants de la société civile. L'exposé comportait un aperçu de différents projets et autres activités exécutés dans la région paneuropéenne en coopération avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions financières, le secteur privé, les établissements universitaires et les ONG, ainsi qu'avec des responsables des questions environnementales de l'Europe et de l'Asie.

74. Le Comité directeur a pris note des exposés sur le renforcement des synergies avec les autres organisations et processus, a accueilli avec satisfaction les informations fournies et invité à renforcer encore ces synergies en vue d'appliquer la Stratégie et le Programme 2030.

VI. Préparatifs du prochain cycle de présentation de rapports obligatoires (2017-2019) au titre de la Stratégie

75. Le secrétariat a informé le Comité du calendrier et de la procédure pour le quatrième cycle de rapports (2018) et donné des précisions concernant l'élaboration du modèle de présentation pour le prochain cycle de rapports obligatoires (2017-2019) (ECE/CEP/AC.13/2018/4), qui avait été révisé en tenant compte des consultations préliminaires avec la Présidente, le Bureau et les délégations nationales ainsi que des observations reçues des membres avant la réunion.

76. Le Comité a approuvé le modèle de présentation des rapports compte tenu de changements mineurs proposés par les délégués : la date limite pour la soumission des rapports nationaux au secrétariat a été fixée au 1^{er} novembre 2018 et non plus au 1^{er} octobre 2018, et l'option « aucune information disponible » a été ajoutée dans les tableaux.

77. Le Comité a souscrit à la proposition du secrétariat tendant à étudier la possibilité de créer un outil en ligne pour présenter les rapports, qui remplacerait la version « papier », à condition que sa mise au point soit faisable sur le plan technique. Les membres ont été invités à compléter le modèle pour la présentation des rapports au format Word jusqu'à nouvel ordre.

78. Le Comité a pris note de la demande de la Présidente tendant à ce que les membres informent le secrétariat de leurs propositions concernant le schéma et la présentation du rapport d'évaluation, ainsi que de l'annonce du secrétariat selon laquelle, en l'absence de telles propositions, le schéma suivi serait le même que pour les cycles précédents d'établissement de rapports.

VII. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires

79. Le secrétariat a fourni des renseignements actualisés sur la situation du fonds d'affectation spéciale pour l'éducation au développement durable et les ressources nécessaires pour 2018-2019. Le Comité a pris note de cette présentation et de l'information selon laquelle, en l'état actuel des ressources, le fonctionnaire chargé de l'appui ne pourrait pas être maintenu dans ses fonctions de façon continue, ce qui affecterait la capacité du secrétariat d'assurer efficacement l'appui du processus d'EDD (faute de fonds, le contrat de l'intéressé se terminerait le 31 mai 2018 et pourrait reprendre à la fin de 2018 ou au début de 2019, sous réserve que des ressources soient disponibles).

80. La Présidente a invité les membres du Comité et les coordonnateurs nationaux à examiner la situation concernant le financement des activités menées au titre de la Stratégie ces dernières années et à chercher des moyens de remédier à ce problème.

81. Le Comité a remercié les États membres qui avaient versé des contributions à l'appui du processus de l'EDD depuis la dernière réunion et s'est félicité que plusieurs États membres aient indiqué qu'ils fourniraient un soutien à l'avenir.

82. Le secrétariat a encouragé les États membres à envisager de verser des contributions financières ou en nature pour le processus, en tenant compte des circonstances qui leur sont propres ainsi que des procédures des Nations Unies.

83. Le Comité a prié le secrétariat de faciliter l'envoi (de préférence au début de l'automne) de lettres aux responsables de l'éducation et de l'environnement des États membres les invitant à envisager de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie en 2019 et au-delà.

VIII. Calendrier des réunions

84. Le Comité directeur est convenu de tenir sa quatorzième réunion les 2 et 3 mai 2019 à Genève.

IX. Questions diverses

85. Le Comité directeur a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans l'EDD depuis sa précédente réunion.

86. Un représentant d'ECODEMIA a fourni des renseignements actualisés sur les activités de suivi du groupe de travail spécial créé à la réunion précédente pour examiner les dimensions de genre de l'éducation au développement durable dans l'optique du Programme 2030, afin que le Comité débattenne de ces aspects dans le contexte du Programme 2030 ainsi que des résultats des consultations que le groupe avait menées par voie électronique sur la situation aux plans national et régional. Le groupe a suggéré que, compte tenu de la pratique antérieure, la possibilité soit envisagée de mettre en place une plateforme électronique pour appuyer ses réunions ultérieures.

87. Le Comité directeur a prié le secrétariat de télécharger sur le site Web de la réunion les exposés et les autres documents pertinents examinés.
